Commerce informel et privatisation

des voies publiques à Yaoundé (Cameroun)

Victorien Landry Nzouombo Ngo

doctorant en géographie (Université de Yaoundé I, Cameroun)

Cette étude explore les facteurs socio-économiques et les conséquences socio-environnementales de l'occupation des voies publiques par le commerce informel à Yaoundé. À partir d'entretiens et d'observations directes, elle examine les mécanismes ayant conduit à la privatisation des espaces publics, notamment la pression urbaine et la faible disponibilité des espaces commerciaux.

This study explores the socio-economic factors and socio-environmental consequences of the occupation of public roads by informal trade in Yaoundé. Based on interviews and direct observations, it examines the mechanisms that have led to the privatization of public spaces, notably urban pressure and the limited availability of commercial space.

تبحث هذه الدراسة العوامل الاجتماعية والاقتصادية والنتائج الاجتماعية والبيئية المترتبة على احتلال التجارة غير الرسمية للطرق العامة بياوندي. واستنادًا إلى المقابلات والملاحظات المباشرة، تبحث في الآليات التي أدت إلى خوصصة الأماكن العامة، ولا سيما الضغط الحضري ومحدودية المساحات التجاربة المتاحة.

Introduction

ette recherche analyse les causes socioéconomiques et conséquences socioenvironnementales de l'occupation privative des voies publiques par le commerce informel, ainsi que les relations sociales entre les occupants de la voie publique. La question principale qui sous-tend cette réflexion est de savoir quels sont les mécanismes qui ont conduit à l'occupation des voies publiques par voie de privatisation pour le commerce informel, et ses implications dans la ville de Yaoundé (Cameroun).

Pour répondre à cette interrogation, mon analyse s'est appuyée sur une démarche hypothético-déductive, à partir d'un fonds documentaire riche et varié, d'entretiens individualisés, d'enquêtes de terrain par questionnaires auprès des occupants de la voie publique¹, et d'observations directes (de l'environnement urbain, de l'organisation des activités économiques, des activités et comportements de la police municipale et des commerçants). Ces observations avaient pour but d'apprécier le niveau d'implication ou de participation de chaque acteur, en se référant

l'espace urbain.

Passées au crible de la confrontation et de l'analyse critique, les informations ainsi réunies nous permettent de saisir la réalité du phénomène étudié. Les données secondaires ont été collectées auprès des différents acteurs impliqués directement dans l'aménagement urbain et la gestion des voies publiques dans la ville de Yaoundé. Je me suis également penché sur les différents décrets, lois et arrêtés² qui rappellent les missions assignées à chaque acteur et définissent les dispositions ou les normes d'occupation et d'organisation de l'espace public

Manque de place et motivations économiques : les causes du commerce informel sur la voie publique

Depuis plusieurs années, les pays du Sud « en voie de développement » font face à une urbanisation accélérée. Les multiples crises auxquelles ils sont confrontés engendrent des difficultés économiques et sociales poussant bon nombre de citoyens à s'auto-employer³ dans le

aux textes d'urbanisme régissant l'occupation de

des trottoirs et chaussées par les commerçants automobilistes et piétons à Yaoundé. © Victorien L. Nzouombo Ngo

souci d'améliorer leurs conditions de vie, et à se lancer dans une activité commerciale. Les voies publiques deviennent alors pour de nombreux citadins le principal lieu d'exercice du commerce. Elles sont ainsi détournées de leur fonction première, à savoir celle de permettre la circulation des personnes et des biens. La capitale camerounaise, Yaoundé, n'échappe pas à ces pratiques. La ville a été marquée ces dernières années par des occupations privatives des voies publiques sous le regard passif des municipalités. Cette réalité sociale a pris de nos jours une grande ampleur dans cette ville, dont un grand nombre de trottoirs, rues et carrefours sont devenus des lieux de commerce. L'occupation anarchique de ces voies publiques à des fins de commerce informel se fait au vu et au su des acteurs institutionnels (État, collectivité territoriale décentralisée, etc.), dont le rôle régalien est pourtant d'y mettre de l'ordre. La tolérance administrative qui entraîne le laisser-faire est finalement interprétée par les entrepreneurs d'activités informelles dans ces espaces comme une forme d'autorisation de fonctionnement tacite ou non écrite. Cette situation est d'autant plus ambiguë que les acteurs de l'informel payent certains types de taxes, notamment celle de l'occupation temporaire de la voie publique (OTVP)4. C'est cette situation d'autorisation indirecte ou

implicite de la pratique du commerce informel sur les trottoirs, dans les rues et certains grands carrefours de la ville, par les acteurs en charge de la régularisation de ce secteur, que nous avons qualifiée de « privatisation des voies publiques » à Yaoundé.

La question a suscité l'intérêt de plusieurs chercheurs. Gbetanou⁵, par exemple, considère que le développement des commerces spontanés aux abords des voies de circulation est lié au chômage, au déficit de ressources économiques, et à une production agricole insuffisante pour répondre aux besoins d'une population rurale et citadine importante. À défaut de trouver un emploi décent, ces populations développent des activités commerciales informelles. Konan⁶ considère pour sa part que les acteurs sociaux tendent à occuper les espaces publics, rues et trottoirs notamment, en raison du nombre limité de places dans les marchés. À Yaoundé, le nombre limité et la cherté de ces emplacements expliquent en partie l'occupation anarchique et la privatisation des voies publiques. À titre d'exemple, le marché « Huitième » abrite plus de 2 000 commerçants, selon les estimations de son régisseur, au sein d'un seul petit hangar construit.



^{1.} À défaut d'une base de données réunissant l'ensemble de la population des commerçants, en raison de la confidentialité de ces données et, surtout, du caractère informel de ces activités, nous nous sommes concentrés sur les commerçants sédentaires, disposant d'un emplacement fixe sur l'espace public. Selon ces critères, 300 individus ont été interrogés. Les données collectées ont été traitées aussi bien manuellement qu'au moyen de logiciels informatiques (notamment Excel et Argis), pour aboutir à la production de textes, tableaux et cartes. 2. Il s'agit du règlement 1014-2014 relatif à l'occupation du domaine public, de la loi n° 2004-018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes, et de la loi n° 2004-003 du 21 avril 2004 régissant l'urbanisme.

La Lettre de l'IRMC n° 37 - janvier 2025 | 50 Lettre de l'IRMC n° 37 - janvier 2025 | 51

^{3. «} S'auto-employer » signifie créer son propre emploi, être son propre patron et gérer son propre projet professionnel, ce qui induit une

certaine indépendance financière, la liberté de choisir son domaine d'activité, la pleine responsabilité vis-à-vis de son travail, la gestion de son temps et de ses ressources, etc. Bon nombre de citoyens enquêtés dans le cadre de cette recherche ont opté pour le petit commerce de

^{4.} Au Cameroun, la taxe d'OTVP s'élève à 200 FCFA/m².

^{5.} GBETANOU Komla D., 2010, « Le commerce de rue et l'occupation des espaces publics à Lomé », mémoire de maîtrise en sociologie de

^{6.} KONAN Franck P., 2015, L'occupation foncière et pratique de l'activité commerciale en milieu urbain : cas du District d'Abidjan, s. éd., 7.



III. 2.
Encombrement
causé par le
commerce
informel dans
les rues de
Yaoundé.
© Victorien L.
Nzouombo Ngo

Le manque d'espace amène donc les commerçants à occuper anarchiquement les rues environnantes de ce marché. Le marché « Mokolo » contient quant à lui un nombre suffisant d'espaces marchands, mais la cherté des boutiques et des comptoirs pousse les commerçants à s'en détourner et à utiliser les voies publiques pour exposer leurs produits aux potentiels clients. À l'évidence, pour disposer d'un espace commercial dans les marchés de Yaoundé, il faut être un commerçant nanti. Les entrepreneurs disposant d'un faible capital économique n'auront « d'autre choix » que de s'installer dans les rues de la capitale. Les propos de Moustapha en témoignent :

J'ai demandé la place à l'intérieur du marché mais le prix d'une boutique ne m'a pas laissé d'autre choix que d'occuper la voie publique. En effet, de nouvelles boutiques ont été construites et achetées par des particuliers qui revendent aux commerçants à des prix exorbitants. Pour avoir une boutique, il faut débourser 30 000 FCFA par mois et verser un an de loyer avant de s'installer⁷.

L'occupation de la voie publique par le commerce informel au Cameroun, et à Yaoundé en particulier, répond à des impératifs économiques. Les salaires que perçoivent les employés du secteur public ou privé ne leur permettent pas toujours de subvenir à leurs besoins et de faire face aux problèmes du quotidien. Pour compléter leurs revenus souvent maigres, plusieurs d'entre eux exercent donc des activités commerciales dans les rues de Yaoundé. C'est le cas de Berthe, enseignante de français au collège privé Laïc la Grâce, qui vend chaque soir des brochettes de viande au carrefour dit « Carrière ». Le chômage explique également ces pratiques. La crise socio-économique qui touche les pays du Sud favorise l'auto-emploi dans tous les secteurs d'activité, même dans le petit commerce⁸.

La question de l'informalité dans les villes togolaises peut aussi être expliquée à l'aune de la faillite de l'État, qui brille par son absence lorsqu'il s'agit de remplir son rôle de régulateur social⁹. La mairie de la ville de Yaoundé, qui collecte des taxes auprès des commerçants illégalement installés, contribue à l'ancrage de ces pratiques. L'on parle alors du laxisme de l'État dans ses mécanismes de régulation de la crise et de la marginalisation. Diehdou exprime la même idée lorsqu'il écrit qu'« il y a donc, quant au fond, une indéniable faillite de l'Afrique officielle »¹⁰. Le commerce informel de rue tend ainsi à pallier les manquements des

municipalités et de l'État. La complicité tacite des autorités locales et centrales, qui laissent faire, fait également partie des facteurs qui favorisent le développement des activités de rue, un aspect important de la crise urbaine¹¹.

Encombrement et insalubrité : des conséquences lourdes sur l'espace public

Une première conséquence de l'implantation massive de commerces informels sur les espaces publics est l'encombrement des rues et les difficultés de circulation. Plus de la moitié de mes enquêtés (conducteurs, motocyclistes et piétons, respectivement 61 %, 56 % et 50 % de l'échantillon) déclarent que l'exposition des marchandises dans les rues perturbe la circulation routière. De plus, les accidents sont fréquents, car l'occupation des trottoirs ou de la chaussée fait obstacle aux piétons, contraints d'emprunter les chaussées réservées aux véhicules¹² qui doivent dès lors s'immobiliser pour leur céder le passage. Il en résulte des situations d'encombrement importantes dans les rues de Yaoundé (cf. ill. 1).

Une autre conséquence des installations informelles sur l'espace public, d'ordre environnemental, est le risque sanitaire que cela représente pour les populations. La pollution, sous ses multiples formes, compte parmi les effets du commerce informel de rue, grand producteur de déchets solides, liquides et gazeux. En effet, ceux qui occupent les trottoirs viaires produisent d'importantes quantités de déchets commerciaux. Les rigoles sont jonchées de détritus (cartons, papiers usés, fruits périmés, plastiques, boîtes de conserve) issus des pratiques informelles de rue. De même, les nuisances sonores générées par les lieux de rassemblement collectifs (bars, buvettes, magasins de cassettes, ateliers de mécaniciens, soudeurs, ferrailleurs, etc.) participent à la dégradation de l'environnement urbain. S'y ajoute le fait que les déchets favorisent la prolifération d'insectes (principalement les mouches et moustiques, vecteurs de nombreuses maladies : toux, choléra, dysenterie, paludisme, etc.; cf. ill. 2).

Pour conclure, quelques pistes de résolution

À l'échelle des communes, il existe des solutions d'ordre technique à la portée des gestionnaires de la voie publique. Il s'agit, par exemple, de mettre en place un dispositif de contrôle avec des outils mieux adaptés pour la gestion de la voie publique. Cela doit s'articuler autour d'un système d'information géographique, avec une base de données foncière de la commune. Ce dispositif de contrôle doit s'appuyer sur un recensement de tous les occupants de l'espace public. Une autre solution serait l'aménagement concret des voies pour mieux contrôler les installations : autrement dit, il est nécessaire de construire des espaces commerciaux accessibles à tous, afin d'y transférer tous les commerçants qui occupent la voie publique. Mieux encore, il semble indispensable de créer un cadre de dialogue avec les occupants pour désamorcer les conflits entre les divers acteurs. Pour cela, il importe de restituer publiquement les dispositions prises par rapport à la gestion des espaces publics, et d'impliquer la population dans les prises de décision et la gestion de ces espaces.

Références

AGBAMARO Mayébinasso, AMEGNA Komla U., TCHALLA Kokou, KOLA Edinam, 2021, « Activités commerciales et obstruction des rues dans le centre-ville de Kara au Togo », Revue de Géographie de l'Université de Ouagadougou, vol. 2, n° 10, octobre.

DIEHDOU Lamine, 2003, « L'économie informelle en Afrique : la tradition contre la pénurie », *Possible et ATTAC*, vol. 27, n° 4, automne.

GBETANOU Komla D., 2010, « Le commerce de rue et l'occupation des espaces publics à Lomé », mémoire de maîtrise en sociologie de l'Université de Lomé.

KONAN Franck P., 2015, L'occupation foncière et pratique de l'activité commerciale en milieu urbain : cas du District d'Abidian, s. éd.

NYASSOGBO Kwami G., 2011, « Les activités informelles et l'occupation des espaces publics. Les trottoirs de Lomé au Togo », Revue de Géographie tropicale et d'Environnement, n° 2.

^{7.} Entretien individuel, Yaoundé, 2023.

^{8.} GBETANOU Komla D., 2010, op. cit., 46.

^{9.} NYASSOGBO Kwami G., 2011, « Les activités informelles et l'occupation des espaces publics. Les trottoirs de Lomé au Togo », Revue de Géographie tropicale et d'Environnement, n° 2, 27.

^{10.} DIEHDOU Lamine, 2003, « L'économie informelle en Afrique : la tradition contre la pénurie », Possible et ATTAC, vol. 27, n° 4, 6.

^{11.} AGBAMARO Mayébinasso, AMEGNA Komla U., TCHALLA Kokou, KOLA Edinam, 2021, « Activités commerciales et obstruction des rues dans le centre-ville de Kara au Togo », Revue de Géographie de l'Université de Ouagadougou, vol. 2, n° 10, octobre, 98.
12. Ibid., 17.